

**Ville de Rognac**  
**CM du 25 février 2016**

(Verbatim audio)

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Le Rudulier.

Mr Le Maire : Donc je vais vous proposer, de décider à l'unanimité sans avoir à recourir au scrutin secret, c'est-à-dire au scrutin public, pour désigner la secrétaire de séance comme le veut la loi du 13 août 2004. Qui est pour ? Qui est contre ? Donc à l'unanimité, je vais vous proposer de désigner Mme Valérie Millancourt comme secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Donc Valerie Millancourt vous êtes désignée comme secrétaire de séance. Bravo.

Par rapport au procès-verbal, du 30 janvier 2016, y a-t-il des observations ? Non ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité. On va passer donc à l'ordre du jour de ce conseil municipal en commençant par les comptes-rendus des décisions prises principalement par l'ancien maire. Y a-t-il des observations, des questions par rapport à la liste des décisions ? Mr Molino ?

Mr Molino : une question concernant les avenants d'assurance. Je voudrais connaître le taux de sinistralité que nous avons. Parce que vous-même d'ailleurs vous avez eu quelques accrochages, et a immobilisé le véhicule assez longuement. Et savoir aussi quel était le montant des franchises des polices d'assurance Flotte.

Mr Le Maire : d'accord. Le service juridique, est-ce que vous êtes en possession de ces éléments ?

Mme Buffoli : Pas complètement, parce qu'on attend encore le bilan des assureurs qui arrivent en principe courant des trois premiers mois.

Mr Molino : les trois premiers mois.

Mme Buffoli : voilà. Pour la franchise nous sommes à 250 €.

Mr Molino : 250 € de franchise ?

Mme Buffoli : Oui. De franchise, pour les véhicules.

Mr Molino : merci bien.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : pareil, je voulais savoir à quoi correspondaient ces deux montants.

Mr Le Maire : est-ce que le service juridique a répondu par rapport à ça ?

Mme Lambrechts : en attendant devant la suite.

Mr Le Maire : donc je vous demande d'en prendre acte.

Mr Molino : une autre question s'il vous plaît.

Mr Le Maire : oui pardon.

Mr Molino : la 16 004, « la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de soutènement au boulevard Frédéric Mistral. » Est-ce que c'est suite au contentieux qui a été engagé que les travaux ont été réalisés là ou pas ?

Mr Le Maire : oui. C'est un prêt contentieux oui effectivement.

Mr Molino : oui c'est bien ça.

Mr Le Maire : absolument oui.

Mr Molino : très bien.

Mr Le Maire : c'est une étude de maîtrise d'œuvre avant travaux.

Mr Molino : avant travaux. D'accord.

Mr Le Maire : donc je vous demande de prendre acte de cette décision.

Donc le premier rapport, c'est la modification du règlement intérieur du conseil municipal. Deux axes : le changement de fréquence de parution du flash info qui va devenir « bimestriel ». Donc tous les deux mois. Et puis également le changement quant à la répartition de l'espace dédié aux groupes minoritaires. C'est un changement de terminologie. C'est-à-dire qu'on parle « d'élus » comme le veut la législation et non de groupes. Donc ce sont les élus, donc ceux qui veulent « s'exprimer » à travers la revue municipale, ont tout à fait le droit. Que ce soit l'élus « de l'opposition » ou l'élus de la majorité, tout simplement. Y a-t-il des questions par rapport à ça ?

Mme Lambrechts : c'est une disposition élémentaire ?

Mr Le Maire : oui absolument. Le changement de terme est voulu par la législation.

Mr Molino : cela veut dire que si n'importe quel conseiller municipal veut s'exprimer, on parle d'opposition ?

Mr Le Maire : non, non on parle de n'importe quel conseiller municipal, il doit faire ce qui est marqué dans le règlement. Il doit le signifier à l'autorité territoriale. Et donc il disposera d'un espace en fonction du calcul des 4000 caractères divisés par le nombre d'élus qui veulent s'exprimer.

Mme Lambrechts : du nombre d'élus global ?

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : pardon ?

Mme Lambrechts : si tout le monde demande sa place, il ne va pas rester grand-chose.

Mr Le Maire : cela fera 4000/33.

Mr Molino : oui c'est ça oui.

Mr Le Maire : ça n'est que pour l'opposition.

Mr Molino : ah ça n'est que pour l'opposition, on est bien d'accord. Donc ça veut dire que c'est 4000, pour nous, j'entends, 4000/8 multiplié par le nombre d'élus de notre groupe ? C'est ça ?

Mr Le Maire : non, pour l'instant, il y a deux personnes. Mme Lucchini au nom de votre groupe qui a demandé à s'exprimer dans la revue municipale et Mme Lambrechts. Donc ça fait 4000/2, d'après le règlement intérieur.

Mr Molino : oui. Mais nous alors, ont fait parti de, si on veut s'exprimer, il faut qu'on le dise aussi ?

Mr Le Maire : c'est en fait la loi, le cadre réglementaire, dit bien : « que c'est par rapport à un élu de l'opposition ». Si vous voulez vous exprimer, à votre nom propre, vous en avez totalement le droit et vous pouvez demander à vous exprimer à travers un courrier qui m'est adressé. Voilà.

Mr Molino : donc cela veut dire que Mme Lambrechts, aujourd'hui à 2000 caractères alors qu'elle en avait 1000, c'est ça ?

Mr Le Maire : oui absolument. Parce que c'était la notion de groupe avant.

Mr Molino : d'accord. Et cela veut dire que si l'un d'entre nous veut s'exprimer on aura 500 caractères chacun.

Mr Le Maire : un peu moins. 4 000/8 ça fait 500, même si, vous avez raison, même si après, il faudra regarder si l'espace est suffisant pour chacun des élus.

Mr Molino : oui mais ça c'est après. Ça fait donc 500 caractères par individu. D'accord. Donc il n'y a plus de notion de groupe ?

Mr Le Maire : non c'est le cadre légal qui veut ça. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mr Molino : oui. J'en ai quelques-unes.

Mr Le Maire : allez-y.

Mr Molino : on voit disparaître dans le quatrième chapitre, les documents budgétaires à disposition du public. C'était ce qui était écrit, cela portait sur la référence 4.4 de l'ancien règlement intérieur qui a totalement disparu dans le nouveau. Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de diffusion et d'information budgétaire qui seront communiquées ?

Mr Le Maire : il me semble que c'est la loi Notre qui dresse maintenant,

Mr Molino : parce que l'article existe toujours... Au niveau des textes l'article existe encore...

Mr Le Maire : il référence encore ? Est-ce que c'est une erreur matérielle ont pas ?

Mr Molino : je peux vous donner le numéro de l'article.

Mr Le Maire : oui dites-moi. 21. 21 ça commence comme ça ?

Mr Molino : alors je vais vous dire ça. C'est le 23. 13 – 1.

Mr Le Maire : de toute façon, on vérifiera au niveau du service juridique.

Mr Molino : oui mais c'est important que ce soit communiqué.

Mr Le Maire : je sais que la loi Nôtre a cadré juridiquement la présentation de l'ensemble des pièces budgétaires et notamment le débat d'orientation budgétaire qui aura lieu juste après.

Mr Molino : oui ça je sais.

Mr Le Maire : donc à partir de la...

Mr Molino : oui d'accord mais, pour autant, je pense que cet article là, il est important qu'il soit conservé, le règlement intérieur.

Mr Le Maire : oui mais en fait le CGCT, l'impose également à nous.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : on le met dans le règlement intérieur ou on ne le met pas... Cela n'est pas parce qu'on ne le met pas, que ça ne s'applique pas aux communes.

Mr Molino : mais comme c'est plus écrit, on peut penser que ça ne sera pas diffusé.

Mr Le Maire : oui, on vérifiera l'obligation de le stipuler dans le règlement intérieur et si c'est une erreur matérielle, on le remettra, il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Y a-t-il d'autres observations ?

Mr Molino : attendez je vérifie.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : sur l'article 6.1, sur l'historique des conseils municipaux, vous rappelez que le maire après deux rappels à l'ordre, peut limiter strictement le temps de parole dans les groupes concernés. Est-ce que le « strictement » a une durée définie ? Dans quelles limites on va limiter le temps de parole ?

Mr Le Maire : non. « Strictement limiter le temps de parole », c'est si j'estime que le débat dure « trop, et que les questions s'éloignent de l'ordre du jour », effectivement je pourrais vous dire : « il ne reste plus que deux minutes pour solder votre temps de parole ». C'est à l'appréciation du président de séance. Il n'y a pas une notion dans le règlement intérieur, il est interdit de mettre des durées limitatives. Chose qui était faite ultérieurement. D'autres remarques ?

Mr Molino : non.

Mr Le Maire : d'accord. Donc on vérifiera par rapport... pour pièces budgétaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : nous nous serons contre s'il n'y a pas cet article-là qui apparaît parce que c'est important que ce soit écrit.

Mr Le Maire : écouter, on s'engage, de toute façon à le représenter. Il n'y a pas de souci. Si dorénavant c'est obligatoire.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : voilà à la prochaine séance.

Mr Molino : d'accord alors on s'abstient. Si c'est le cas en s'abstient il n'y a pas de problème.

Mr Le Maire : OK. Rapport suivant. Suite à l'élection du 30 janvier, on va désigner à nouveau une série de représentants. Notamment au niveau du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple). Donc je vous propose de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation. Et je vous proposerai trois délégués titulaires pour le SIVOM, en ce qui nous concerne. Donc moi-même, Chantal CLISSON et Jean-Pierre GUILLAUME. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. La même démarche pour le syndicat intercommunal du lycée de Velaux avec la désignation du représentant légal. Donc même principe je vous propose de ne pas recourir au scrutin secret. Et je propose comme délégué suppléant, puisque le maire siège de droit, Mme Sylvie Miceli Houdais pour notre groupe. Y a-t-il d'autres candidats ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Dernier rapport de ce type. La désignation des représentants par rapport au syndicat intercommunal des gens du voyage. Donc je vous propose également de ne pas recourir au scrutin secret. Également de désigner donc cette fois-ci de délégués titulaires et un délégué suppléant. S'agissant de notre groupe, je vous propose en qualité de titulaire moi-même et Roland SCHACRE et comme suppléant Sylvie PELLOFY. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. On va passer au deuxième thème de l'ordre du jour, les finances locales avec le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016. Mr Bruno Gérardin vous avez la parole.

Mr Gérardin : Mesdames, Messieurs, Le débat d'orientation budgétaire (ou DOB) est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information générale sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, à cette occasion, les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune. La loi Notre, promulguée le 7 août 2015, a introduit de nouvelles dispositions dans l'organisation du débat d'orientation budgétaire, notamment l'obligation de produire un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport devra dorénavant présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines. Comme vous le savez, le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et définitif. Néanmoins, il devra faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue ; ceci afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales en la matière. Avant de poursuivre cette présentation, je tiens à vous apporter quelques précisions sur le calendrier du cycle d'élaboration budgétaire pour l'année 2016. Depuis peu, les communes ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget primitif. Cette année, nous avons fait le choix d'utiliser pleinement ce délai légal, afin d'une part, de prendre acte du retard des services de la trésorerie dans la transmission des éléments relatifs au compte de gestion et, d'autre part, de nous donner le temps de voir comment les choses évoluaient dans la mise en place de la Métropole. En conséquence, nous avons décidé de programmer les présentations du Compte Administratif et de Gestion 2015 ainsi que celle du Budget Primitif 2016, le jeudi 14 avril, dans cette même salle, lors du prochain conseil municipal. Ceci étant posé, nous pouvons introduire ce DOB par une rapide présentation du contexte économique et institutionnel, qui aujourd'hui, en dépit de quelques signaux macroéconomiques positifs, demeure particulièrement difficile et incertain. Sur le plan international, en particulier en Europe, on note quelques signes encourageants de reprise économique, portée par des coûts de matières premières à la baisse (en particulier le pétrole) et des taux d'intérêt bas qui favorisent l'investissement. Ces signaux positifs, accompagnés par des

mesures de politiques économiques, commencent à produire des effets. Par exemple, en France, la loi de finances prévoit 1.5 % de croissance en 2016 contre 1% en 2015. Toutefois, il convient de rester très prudent car les économies sont encore fragilisées par les stigmates des dernières années de crise, marquées par un endettement public important ; qui, s'il a permis de jouer un rôle nécessaire d'amortisseur de la crise, a grevé les marges de manœuvre des Etats pour plusieurs années. Ainsi, la France, comme beaucoup d'autres pays, a fait du désendettement un axe fort de sa politique économique, afin de retrouver des marges de manœuvre et respecter ses engagements internationaux en matière d'équilibre budgétaire. Depuis 2014, les communes sont pleinement associées à cet effort de redressement des comptes publics. L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Cela représente de 3,5 à 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période. Et, il faut rappeler que 56 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal (communes et intercommunalités), dont 70 % environ aux seules communes. Pour Rognac, l'année 2015 a été marquée par une baisse drastique des dotations de l'Etat (- 400 000 € environ de 2014 à 2015 pour la seule DGF). Depuis 2011, la commune a subi une baisse de ses dotations d'environ 650 000 €, soit plus de 3 % de nos recettes de fonctionnement. La baisse continuera en 2016 avec une DGF estimée à 700 000 € contre 913 666 € perçus en 2015. Le cumul des baisses successives constitue un réel défi pour les finances de notre Ville. Enfin, il convient de revenir et d'insister sur un élément déterminant du contexte local ; à savoir, le retard pris dans la mise en place de la Métropole. En effet, en se substituant à Agglopolo Provence, la Métropole va devenir un de nos partenaires financiers majeurs. Pour mémoire, en 2015, les dotations versées par Agglopolo Provence ont représenté 9,5 Millions €, soit presque la moitié de nos recettes de fonctionnement. Vous l'aurez compris, notre prospective financière pour les années qui viennent, est très largement dépendante du pacte fiscal et financier qui liera notre commune à la Métropole. Et, à l'heure où nous parlons, il n'est toujours pas défini. Dans ce contexte, difficile et incertain, quelles seront nos orientations budgétaires pour l'année 2016 ? Dans la droite ligne de l'exercice 2015, notre stratégie globale pour 2016 sera marquée par la recherche constante d'économies et d'efficacité, pour une gestion responsable prenant en compte un contexte financier, nous venons de le voir, particulièrement contraint. Commençons par la section de fonctionnement avec un état des lieux et nos prévisions en matière de recettes. Sur l'année 2015 nous avons constaté une stabilité de nos recettes fiscales (IMPÔTS ET TAXES) pour un montant de 7,3 M € dont 6,3 M € concernant la seule fiscalité directe (soit une évolution de + 2 % par rapport à 2014). Cette augmentation s'explique par l'évolution dynamique des bases liée, notamment aux constructions nouvelles, ainsi qu'à la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives servant de base d'imposition. Les taux communaux quant à eux restent inchangés conformément à nos engagements. Dans l'attente des notifications des services de l'Etat, les crédits 2015 ont été renouvelés en 2016 (sur la base de l'état 1259 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques). Donc on devrait être sur les mêmes montants pour la fiscalité. Comme nous l'avons vu précédemment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat a diminuée et sera encore en baisse en 2016. Concernant l'attribution de compensation (8,7 M €) et la Dotation de Solidarité Communautaire (0,8 M €) sont prévues en 2016 au même niveau que 2015, soit un montant global de dotations à hauteur de 9,5 M €. Nous l'inscrivons, sur la base du même montant pour 2016. En revanche, nous n'avons pour l'heure, aucune certitude, quant au maintien, par la Métropole, de ce niveau de dotations pour l'année 2017 et les suivantes. Enfin un mot sur nos produits de services qui se sont établis à 1,4 M €. Ce qui représente une progression d'à peu près 6 % par rapport à l'année antérieure. Cela s'explique essentiellement par un effet volume, plus que par un effet prix puisque nous avons mis en place la tarification, nous avons élargi la tarification du quotient familial. Et donc ça vient du fait qu' il y a eu des ouvertures de classes donc la fréquentation du

service de restauration scolaire à augmenter ainsi que la fréquentation de l'espace Saint-Jacques. Globalement, pour le budget 2016 concernant les recettes de fonctionnement, elles devraient s'établir à un peu plus de 20 M €. Toutefois, il faut rester prudent encore une fois puisque nous sommes touchés par l'effort important de participation demandé aux collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics et nous sommes toujours, comme je l'ai dit précédemment dans l'incertitude au niveau du pacte financier qui nous liera avec la métropole. Concernant, maintenant, les dépenses de fonctionnement. Alors, conformément à la loi Notre, il convient de consacrer une partie spécifique du DOB à l'évolution des effectifs et des dépenses du personnel. Nous allons donc, commencer cet état des lieux des dépenses de fonctionnement par les charges de personnel. Au 31/12/2015, la commune comptait 261 agents (254 en équivalent temps plein) dont 18 non titulaires. Alors qu'en 2014, la commune comptait, tout confondu, plus de 300 agents. Cette baisse d'effectif, pour l'essentiel, liée à une évolution de certains de nos modes de gestion s'est traduite par la non-reconduction d'agents contractuels (animateurs NAP, personnel d'entretien...) Puisqu'ils ont été transférés vers nos prestataires. En 2015, la répartition catégorielle des effectifs (stagiaires et titulaires) était la suivante : 9 agents de catégorie A, 27 de catégorie B, 207 de catégorie C. En matière de gestion des ressources humaines, nous souhaitons une stabilisation des effectifs et un retour à un taux d'encadrement plus adapté au profil de notre commune. En effet, le calcul du ratio de rigidité des charges structurelles, qui intègre les dépenses de personnel, nous invite à la plus grande vigilance. Notre volonté de mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse de la masse salariale est dictée par la nécessité de préserver notre capacité à dégager des excédents de fonctionnement, indispensables au financement de nos investissements. Donc pour conclure, concernant les dépenses de personnel, qui représentent le premier poste budgétaire en fonctionnement, il s'agit pour 2016 d'accentuer les efforts entrepris dès 2015 afin de maintenir la masse salariale à un niveau soutenable pour les finances de notre commune. L'impact recherché est de réduire en 2016, les charges de personnel d'au minimum 300 000 € (Tout en tenant compte du GVT), qui agit mécaniquement à la hausse chaque année sur la masse salariale. Cela porterait nos dépenses de personnel à 10,3 M € contre (10,6 M € en 2015). Enfin, d'ici à la fin de la mandature, avec le rajeunissement programmé de la pyramide des âges de nos agents, nous devrions bénéficier d'un effet de Noria qui aura un impact, mécanique, à la baisse sur la masse salariale à effectif constant. L'effet de Noria agissant, en quelque sorte, comme un GVT négatif puisqu'on rajeunit nos effectifs sur des statuts et des grilles beaucoup plus basses. Un point maintenant sur les autres dépenses de fonctionnement. On va attaquer maintenant par les charges à caractère général qui regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2016, une note de cadrage a été adressée à l'ensemble des services gestionnaires de crédits afin que les efforts entrepris en 2015 soient poursuivis et renforcés en 2016. L'enveloppe allouée au BP 2015 pour les charges à caractère général était de 5 613 349 €. Nous prévoyons pour 2016, d'augmenter cette enveloppe d'environ 2 % afin de tenir compte de la progression attendue de certaines dépenses et des effets induits de la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion. Tout au long de l'exercice budgétaire, nous serons particulièrement attentifs au taux de réalisation des dépenses à caractère général afin d'affiner les crédits alloués au plus près des besoins. Concernant maintenant les subventions au tissu associatif, la mise en œuvre du nouveau règlement financier va nous permettre d'avoir une gestion plus rigoureuse et plus transparente des subventions accordées. Pour autant, cela ne se traduira pas par une baisse du niveau d'engagement de la commune aux côtés des associations, bien au contraire. Il est important pour nous de soutenir l'action de notre tissu associatif, qui constitue un véritable atout pour notre Ville. A ce titre, l'enveloppe globale, regroupant les subventions « courantes » et « exceptionnelles », s'établira à plus de 600 000 € pour 2016. Enfin, comme chaque année une subvention d'équilibre, répondant aux périmètres d'intervention de

nos services sociaux, sera versée au CCAS. Enfin il y a un point à développer sur les dépenses à prévoir en 2016 que nous n'avons pas forcément supporté en 2015. Je veux parler du FPIC : Agglopoie Provence a pris à sa charge le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal jusqu'en 2015. Avec le transfert de la métropole, nous n'avons aucune assurance que la métropole prendra à sa charge cette participation au FPIC. Donc nous avons décidé d'inscrire préventivement une somme estimée à 200 000 € au BP 2016. Concernant maintenant la Pénalité SRU. Donc, vous savez La commune est carencés en matière sera impactée par une pénalité majorée, dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, du fait qu'en dépit des efforts réalisés en matière de construction de logements sociaux les objectifs triennaux n'ont pas été atteints. Pour 2016, l'enveloppe estimée de cette pénalité serait de l'ordre de 400 000 €. Enfin il y a une provision qui sera inscrite d'un montant d'un peu plus de 154 000 € par rapport aux désordres liés au CAM.

Mme Lambrechts : 120 000 €.

Mr Gérardin : pardon ? 120 000 € ? On a beaucoup travaillé sur les montants pendant cette préparation donc il se peut qu'une coquille se soit glissée. Je m'en excuse. Donc un peu plus de 100 000 €, comme ça tout le monde sera d'accord. On est sur des grandes orientations. Donc pour 2016, nous estimons que les dépenses globales de fonctionnement, devraient s'établir aux alentours de 18 M €. Je vais maintenant passer rapidement mais quand même c'est important, aux dépenses en matière d'investissement pour l'année 2016 et les années à venir. En 2015, des grands projets avaient été définis conformément aux engagements de campagne, accès autour de la modernisation de nos services (ex : ouverture du « Guichet Unique » enfance jeunesse). Également la poursuite des efforts pour renforcer l'attractivité de notre ville et le « vivre ensemble ». Avec des travaux d'amélioration du cadre de vie. En 2016, ces objectifs seront poursuivis, avec une amplification des actions à destination de notre jeunesse, qui constitue une des grandes priorités du mandat. Ce choix politique fort se concrétisera par des efforts importants sur l'entretien de notre patrimoine communal bâti en lien avec notre jeunesse : poursuite de la rénovation et de la modernisation de nos écoles, réhabilitation complète de notre centre de loisirs La Plantade, pour ceux qui ont eu l'occasion d'y monter, les travaux ont bien avancé (livraison de la 1ère phase avant l'été), rénovation et requalification de nos équipements sportifs... Les investissements prévus au budget primitif 2016 sont de nature différente. On va distinguer d'une part les investissements que nous pourrions qualifier de « proximité » qui concerneront prioritairement, comme indiqué plus haut, notre jeunesse : création d'une nouvelle section à la maison de la petite enfance, travaux de rénovation des groupes scolaires Pagnol et Giono, requalification des abords de l'étang à la base nautique... Mais également d'autres opérations qui porteront sur la voirie, la piscine municipale, l'hôtel de ville... Donc tout ça vous le retrouverez dans le rapport qui vous a été remis. Ces travaux feront pour la plupart d'entre eux l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des travaux de proximité auprès du conseil départemental. Au-delà De ses investissements de proximité il y a également des projets à caractère pluriannuel qui ont été initiés 2015 et qui se poursuivent en 2016 et pour certains au-delà. Je veux parler de la construction d'une caserne de gendarmerie. Donc pour 2015 nous avons travaillé sur l'acquisition foncière du terrain. Donc pour 2016 c'est 2 millions d'euros qui seront inscrits au BP pour les phases d'études et le lancement probable des travaux. Il y a également dans le cadre cet investissement pluriannuel la réhabilitation du centre de loisirs La Plantade (phase 1) ce projet, en cours de réalisation, présenté dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL), permettra de répondre à l'augmentation croissante des effectifs dans les structures périscolaires et d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil de nos enfants par tranche d'âge. Cette phase comprend la réhabilitation du bâtiment d'activités ainsi que le réaménagement de la cour intérieure avec l'installation d'aires

de jeux éducatives et sportives (635 000 € inscrits au BP 2016). Enfin, dans notre stratégie d'investissement il y a d'autres projets d'envergure seront inscrits après le budget principal, dans le cadre de décisions modificatives. Ceci afin de s'assurer de la participation financière du Conseil Départemental, dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement qui sera négocié prochainement. Donc que je balaye rapidement les prochains projets que nous voulons inscrire dans ce contrat départemental. C'est la réhabilitation du centre de loisirs La Plantade (Phases 2 et 3), c'est-à-dire les bâtiments administratifs pour la phase 2 et pour la face 3 la réhabilitation du château lui-même. La requalification du quartier des Frégates, donc les abords de l'école et la pinède. La transformation du Maset en école maternelle et la rénovation et création d'équipements sportifs (salle de boxe, espace multisports au COSSEC Gruzza...) Notre seule capacité d'autofinancement ne suffira, évidemment, pas pour financer l'ensemble de ces investissements. Ainsi, pour chacun de ses investissements nous essaierons de rechercher systématiquement des partenaires financiers dont le conseil départemental.

Mesdames, Messieurs, les membres du conseil municipal, en dépit du contexte difficile, Rognac continue de bénéficier d'une situation financière saine, fruit d'une gestion responsable et rigoureuse, des deniers publics, depuis plusieurs années. Notre stratégie réaffirmée est donc de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de conserver nos marges de manœuvre, sans augmenter les taux de fiscalité, conformément à nos engagements. En effet, tant que nous serons en capacité de dégager des excédents de fonctionnement conséquents nous pourrons, avec le concours de nos partenaires, maintenir un niveau d'investissement dynamique. Je conclurais cette intervention en vous rappelant, qu'à plus long terme, en fonction de l'évolution de notre prospective financière, nous n'excluons pas, pour financer des investissements structurants, de recourir à l'emprunt de façon modérée et maîtrisée, conformément à l'esprit de responsabilité qui anime notre équipe. Je vous remercie de votre attention.

Mr Le Maire : merci Mr Gérardin de cet exposé. Je vais passer la parole à l'opposition en commençant par Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : Mr Le Maire, chers collègues, avant toute chose je veux remercier l'administration municipale pour la qualité des documents qui nous ont été transmis. Parce que le choix de céder aux injonctions de l'Europe libérale conduit l'État à soumettre le pays et sa population à une cure d'austérité une fois de plus. Ces choix sont d'autant plus intolérables que dans le même temps le pacte de responsabilité contraint à réduire de 50 milliards d'euros la dépense public utile au plus grand nombre. 60 milliards d'euros d'aides sont accordés aux entreprises sans contrepartie. Or tout le montre, le choix de l'austérité et de la spéculation qui alimente l'économie virtuelle au détriment de l'économie réel et contre-productif. Pour ma part je refuse le racket organisé des collectivités locales au profit des milieux financiers. Il ne suffit pas d'aborder une banderole dénonçant la baisse des dotations de l'État, mis en œuvre par le président Sarkozy et largement pérennisé par le président Hollande, pour lutter contre ces mesures qui étouffe les collectivités. Les axes présentés dans ce document que l'on nous propose pour 2016 suffisent-ils dans ce contexte à répondre aux besoins des rognacaises et des rognacais ? La maîtrise de la diminution de la masse salariale au détriment du personnel municipal dans une période où le pouvoir d'achat des fonctionnaires a chuté de huit à 10 % à cause, entre autres, du gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010. Et en parallèle à l'augmentation de l'inflation de 6,7 %. La pérennisation de l'action sécuritaire avec la construction de la nouvelle gendarmerie, d'un poste de police municipale aux Brets-Barjaquets, et la troisième tranche de vidéosurveillance, les travaux d'accessibilité aux entretiens des bâtiments communaux et la réalisation en direction de la petite enfance. Or le débat d'orientation budgétaire est un point clé de notre politique. Il est stratégique sur les orientations d'action de la collectivité. Il assure la

cohérence et la continuité de la politique engagée en matière fiscale, environnementale, d'urbanisme, de service public et bien sûr en termes d'investissement. C'est aussi un document qui intègre des données conjoncturelles. Elles sont aujourd'hui fortes et influentes : « contexte économique, fiscalité, désengagement de l'État évolution démographique. Le contexte, oui est essentiel. Il faut à la fois le connaître et le préciser, comme le fait ce document. Mais aussi le combattre, tout au moins de ne pas prendre certaines tendances comme des fatalités absolues. En introduction, vous citez la maîtrise des dépenses publiques mais ce resserrement est la résultante d'une politique économique délétère qui vise au désengagement de l'État en laissant le champ libre au privé. Pour ma part je vous le répète, je défends l'idée qu'il convient de consolider dans cette période tout ce qui fait société, tout ce qui donne le moyen de vivre dignement et de vivre ensemble, tout ce qui donne confiance aux hommes et aux femmes, aux jeunes dans leur capacité à réaliser des projets communs. Aussi je vous pose la question, qu'allons-nous faire en 2016 pour les jeunes de Rognac entre 12 et 17 ans, les ados alors que les locaux du Mas qui leur été destinés ont été attribués à une association sportive. Quels espaces et quels moyens leur réserve-t-on afin de privilégier leur encadrement et la prévention de la délinquance. Pour le logement social aussi, alors pour que les efforts consentis ces dernières années n'aient pas servi à rien, nous devons poursuivre la construction de logements sociaux pour répondre aux attentes de la population. Et qui permettront aussi de diminuer cette fameuse pénalité SRU qui impute toujours le budget de 400 000 €. Que ferons-nous encore pour la baisse du taux d'imposition de la taxe d'habitation, comme on s'y était déjà engagés, il me semble si la DGF était confirmée. En matière de démocratie locale, avec le recours à la consultation citoyenne préalable au choix d'investissement ou d'aménagement des espaces collectifs et publiques. Qu'en est-il aussi de développer l'attractivité de la commune pour les entreprises porteurs d'emplois et d'avenir sur notre territoire ? Tout ce qui permet donc de lutter contre le repli sur soi, le racisme, l'obscurantisme par un meilleur accès à l'éducation et à la culture, le droit à l'emploi et une vie décente pour tout le monde. Pour cela il convient de valoriser, de renforcer le rôle et les moyens du service public local à tous les niveaux, sans céder à une trop grande prudence vis-à-vis des choix financiers de la métropole marseillaise et confirmer l'ambition de notre gestion qui met l'humain au centre de nos préoccupations. Merci à tous.

Mr Le Maire : merci Mme Lambrechts. On débattrait ensemble après Mr Molino.

Mr Molino : alors avant de faire valoir nos réflexions sur votre présentation à la lecture des documents qui nous ont été présentés, nous avons tout d'abord quelques questions à poser, des précisions à avoir et on aimerait bien avoir les réponses ce soir. Vous avez indiqué une prévision de 10 352 000 euros pour les charges de personnel en 2016, soit une baisse d'environ 300 000 €, je dirais, par rapport aux réalités de 2015. Vous indiquez également que la commune comptait 261 agents en 2015. Compte tenu des départs à la retraite non remplacés, comme vous l'écrivez ou la non-reconduction de la globalité des contractuels au niveau du service entretien jeunesse, quel est l'effectif prévu fin 2016 ?

Mr Le Maire : alors je n'ai pas le chiffre en tête mais globalement on a

Mr Molino : on a baissé de 50 personnes à peu près entre 2015 2016.

Mr Le Maire : il y a eu un effet contractuel pérennisé à travers les CDI par rapport à l'externalisation de certains services. S'agissant maintenant des départs en retraite prévus, on a 4 à 5 départs cette année. Vous avez vu la pyramide des âges, je ne sais pas si on vous l'a montré,

Mr Molino : on ne l'a pas, j'allais y venir, on aurait bien voulu l'avoir aussi parce que c'est intéressant de l'avoir.

Mr Le Maire : Mr Gérardin nous a parlé de l'effet Noria, il est clair que pour chaque départ à la retraite, on étudiera le remplacement ou pas, en fonction aussi de certains critères, et je pense que ce qu'a dit Mr Gérardin est important sur le niveau d'encadrement dans certaine direction qui est un petit peu trop excessif au regard du niveau opérationnel. Donc un renfort peut-être de l'opérationnel par rapport à des niveaux d'encadrement où effectivement les salaires sont effectivement assez conséquents. Donc ce qui fait que si on cumule l'ensemble des critères, on arrive à 300 000 euros. Mais ça ne veut pas dire pour autant que les cinq départs en retraite ne seront pas remplacés, mais ils ne seront pas remplacés poste pour poste, peut-être.

Mr Gérardin : la moyenne d'âge tourne autour de 48 ans.

Mr Molino : 48 ans, d'accord.

Mr Le Maire : d'où l'effet noria puisque quand on remplace « quelqu'un qui part en retraite normalement » par un jeune, effectivement l'évolution de carrière au départ est beaucoup moins avantageuse.

Mr Molino : en termes financiers j'entends bien, mais c'était en termes d'effectifs globaux. Les 18 stagiaires, enfin les 18 non titulaires actuellement vont-ils être conservé toute l'année 2016 ou pas ? On avait un abaissement, enfin avec le transfert...

Mr Le Maire : tout est lié. Après il reste des contractuels notamment sur la propriété urbaine que l'on pérennisera dans le cadre du transfert à la métropole. Puisque vous savez qu'au 1er janvier 2018 cet aspect-là bascule logiquement à la métropole, donc on les pérennisera avant pour qu'ils soient absorbés dans les effectifs. Donc ça va baisser non pas en 2016, mais plutôt en 2017.

Mr Molino : d'accord. Donc je continue, à moins que Mme Lambrechts...

Mr Le Maire : je pensais que Mme Lambrechts avec une question...

Mme Lambrechts : oui je voulais savoir justement si les emplois qui vont être intégrés seront statutaires ou si on reste sur des CDI ?

Mr Le Maire : intégré, ça veut dire stagiairisé. CDI, ça existe dans la fonction publique mais c'est très...

Mme Lambrechts : donc c'est bien des stagiairisations et des emplois statutaires.

Mr Le Maire : pour l'heure, dès lors qu'on intègre quelqu'un notamment en catégorie C, on part toujours sur une notion de contractuel au départ parce qu'il n'y a pas de période d'essai dans la fonction publique, oui ça il faut le savoir...

Mme Lambrechts : il y a une année avant la titularisation.

Mr Le Maire : oui, mais la stagiairisation, dès lors que vous stagiairisez il est très difficile après de revenir en arrière sur le fait de ne pas le titulariser. Donc au départ il y aura une hausse des contractuels avec une pérennisation à la clé.

Mr Molino : dont je continue mes questions. Vous indiquez diminuer de moitié le nombre de véhicules de service remis à domicile. Quels sont les services impactés par ces diminutions ?

Mr Le Maire : donc, il y a une étude qui a été faite par les services techniques. Il me semble que c'était des véhicules notamment sur des encadrant qui ne nécessitaient pas une obligation de service dans les week-ends et dans les jours fériés. Je n'ai pas la liste en tête, mais ça ne concerne

pas par exemple les services techniques. Le remisage à domicile c'est par rapport à une certaine catégorie de salariés, d'agents.

Mr Molino : d'accord. On peut pas nous dire quel service ? C'est administratif essentiellement ?

Mr Le Maire : pardon ?

Mr Molino : dans les services administratifs ?

Mr Le Maire : ah, oui essentiellement.

Mr Molino : d'accord. Et à ce qu'il est prévu de faire la même chose pour les voitures de fonction ? La voiture de fonction de Mr Guillaume notamment qui est garée devant la pharmacie depuis maintenant un mois puisqu'il n'est plus maire, est-ce que ça va être conservé cette voiture de fonction ?

Mr Le Maire : non, Mr Le Maire, enfin l'ancien maire doit restituer le véhicule dans les jours ou dans les semaines à venir.

Mr Guillaume : de toute façon, ce véhicule sert quand quelqu'un en a besoin, Mr Schacre, l'a déjà pris pour aller à la préfecture.

Mr Molino : oui OK, j'entends bien.

Mr Guillaume : c'est un pool.

Mr Le Maire : on a des pools maintenant. On a reconstitué un pool de voiture.

Mr Guillaume : il n'y a pas de voiture attitrée.

Mr Molino : non mais bon comme on habite à côté on voit le véhicule en permanence pratiquement sur le parking.

Mr Guillaume : sauf quand je vais quelque part.

Mr Molino : évidemment, mais bon. Alors ensuite, vous indiquez faire une provision de 120 000 € dans le cadre de l'affaire liés aux désordres du CAM et des ses incidences financières. Est-ce que vous pouvez nous indiquer à quoi correspond cette somme ?

Mr Le Maire : la somme, vous vous rappelez qu'il y a eu un jugement de la cour d'appel de mémoire.

Mme Buffoli : en décembre

Mr Le Maire : oui, en décembre et la partie adverse s'est pourvue en cassation de mémoire.

Mme Buffoli : non c'est nous pour récupérer cette somme.

Mr Le Maire : d'accord. C'est nous pour récupérer cette somme mais on provisionne quand même les 120 000 € cellier à l'estimation des dégâts de la somme qu'on avait perçue d'ailleurs.

Mr Molino : ça veut dire qu'on s'est pourvu en cassation parce qu'on avait perdu en appel, c'est ça ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : ça c'est nouveau, puisque le jugement est de décembre et on ne connaissait pas cela.

Mr Le Maire : mon non plus.

Mr Molino : concernant la maison de la petite enfance, combien enfants seront accueillis dans la section supplémentaire ?

Mr Le Maire : 12 enfants, merci Mme Miceli.

Mr Molino : d'accord. Vous prévoyez notamment d'isoler les toilettes des deux cours du groupe scolaire Pagnol, est-ce que les WC turcs seront maintenus en l'état ou est ce qu'ils vont être remplacé ?

Mr Le Maire : j'ai pas entendu le début de la question.

Mr Molino : vous prévoyez d'isoler notamment les toilettes dans les deux cours du groupe Pagnol. Est-ce que les WC turcs qui sont actuellement resteront en l'état ou est ce qu'on va les changer ?

Mr Le Maire : non, c'est une rénovation complète.

Mr Molino : parce que ce n'était pas indiqué comme ça. Vous prévoyez également l'aménagement du rond-point René Cassin. Alors, est-ce bien celui qui se trouve à l'entrée du leader Price ou est-ce que c'est celui qui est à l'entrée des frégates ?

Mr Le Maire : à l'entrée de leader Price.

Mr Molino : OK. Alors en quoi consistent les travaux prévus ?

Mr Le Maire : Mr Schacre, est-ce que vous pouvez nous en dire quelques mots ?

Mr Schacre : dans le courant de l'année, on va tout refaire.

Mr Molino : oui, mais c'est quoi tout refaire ? C'est refaire le giratoire ?

Mr Schacre : non, non absolument pas. C'est esthétiquement on va refaire le rond-point.

Mr Le Maire : c'est un aménagement paysager.

Mr Schacre : paysager uniquement

Mr Molino : non, mais c'est pas écrit c'est pour ça que je pose la question. 95 000 € prévus ?

Mr Schacre : oui.

Mr Molino : les 500 000 € de travaux prévus au boulevard Frédéric mistral, correspondent-ils à la réfection du bitume ?

Mr Le Maire : absolument oui.

Mr Molino : parce que vous aviez dit que ça devait être fait dans le courant de l'année 2015, mais il y a un petit glissement.

Mr Le Maire : il y a eu un retard lié à Agglopolé Provence, notamment à la rénovation des réseaux.

Mr Molino : vous dites également que vous allez installer une barge au centre nautique, à la base nautique...

Mr Le Maire : parfaitement.

Mr Molino : a quoi va te servir ?

Mr Le Maire : alors, c'est pas une barge c'est beaucoup plus large que ça. Dans le document c'est indiqué barge vous avez raison, mais c'est un réaménagement complet de la base avec deux espaces bien spécifiques. Le premier dédié à l'activité du cercle nautique de Rognac et le deuxième pour laisser place au Rognacais afin qu'ils puissent « se détendre au bord de l'étang », ce qui est pour l'heure quasi impossible étant donné qu'il y a une quasi privatisation des abords du cercle nautique. Donc il y aura deux endroits bien particuliers. Donc c'est un réaménagement des abords de l'étang et j'en profite pour dire qu'on est en train de déposer une demande de subvention à travers une fiche action au niveau du GIPREM, voilà.

Mr Molino : alors, nous sommes surpris de voir déjà des travaux de l'ordre de 40 000 € se réaliser à la piscine municipales pour une reprise d'allée piétonne et d'éclairage.

Mr Le Maire : alors ça, je vous interromps si vous me le permettez, le fait de cette reprise, ce n'est pas les travaux qui aurait été effectué en 2011...

Mr Molino : ah, non non j'entends bien.

Mr Le Maire : c'était hors périmètre de la rénovation de la piscine. C'est l'espace, en fait, près du distributeur où il y a une allée qui avait été conservée à l'époque, en l'état, il faut maintenant la remettre à niveau pour pouvoir avoir une certaine homogénéité par rapport au traitement notamment au niveau de l'hygiène, parce que pas mal d'usagers passent du bassin vers la pelouse pour se détendre.

Mr Molino : pourquoi ce n'avait pas été intégré au projet d'origine ?

Mr Le Maire : c'était un choix à l'époque de sortir cela du périmètre, pour réduire l'enveloppe du projet.

Mr Molino : 40 000 €... À l'époque il y avait 2, 3 millions on n'était pas...

Mr Le Maire : oui, mais à l'époque on est six temps de faire attention aux données publiques, en plus il y a aussi la notion d'éclairage qui n'était pas de toute façon prévue dans le projet initial, d'éclairage de l'espace détente afin de pouvoir organiser certains événements.

Mr Molino : d'accord. Concernant le poste de police municipale aux Brets-Barjaquets, lequel avait d'ailleurs été fermé par le passé, à quoi correspondent les travaux à réaliser ? Il y en a pour 95 000 €, je suppose que dans un premier temps il va peut-être y avoir des remontés informatiques, ou des trucs comme ça.

Mr Le Maire : vous avez une partie de la réponse parce que c'est un budget assez conséquent étant donné qu'il faut faire un centre de supervision urbaines en annexe. Donc il y a un déport de vidéo protection par rapport aux caméras qui sont installées sur le quartier des Brets-Barjaquets bien évidemment. Néanmoins pour ce projet là, on attend en fait le lieu définitif pour pouvoir affiner le chiffrage. On est au stade du débat d'orientation budgétaire, donc il faut pas prendre à la lettre, c'est une enveloppe derrière ce sera sans doute revu et révisé à la baisse.

Mr Molino : j'entends bien, mais c'est des budgets prévisionnels aussi, on est bien obligé de...

Mr Le Maire : le budget prévisionnel interviendra au mois d'avril.

Mr Molino : oui, oui au mois d'avril. Ce sera beaucoup plus ciblé alors ?

Mr Le Maire : beaucoup plus ciblé et il y aura la définition du besoin exact. Mais il y a effectivement un coût lié à l'informatique principalement.

Mr Molino : en ce qui concerne les travaux pluriannuels, les enveloppes globales de la conception de la gendarmerie, 5 millions et la réalisation du centre aéré de la Plantade, 3 335 000 il y a une petite erreur dans document.

Mr Le Maire : une coquille oui.

Mr Molino : sont-elles des sommes indiquées hors participations financières de l'État, du département, de la région ou d'autres organismes ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : d'accord. Donc ça c'est ce qui restera en charge à la commune ?

Mr Le Maire : non non, on n'a pas indiqué à l'intérieur du document les participations. la seule participation qu'on a indiqué, de mémoire, c'est le FDAL puisque là il a été notifié. Donc là on a le delta précisément. En revanche en ce qui concerne la programmation pluriannuelle, d'autres projets viendront alimenter ce tableau, c'est bien sûr hors participation des partenaires institutionnels comme le conseil départemental.

Mr Gérardin : sinon on ne tiendrait pas.

Mr Le Maire : d'autant plus qu'il y a des dispositifs différents

Mr Molino : bien sûr, non pas les taper à la porte des mêmes institutions en fonction du projet.

Mr Gérardin : ou sur les mêmes dispositifs, parce que c'est souvent la même institution le CD mais c'est pas les mêmes dispositifs.

Mr Molino : pour ce qui est de la réhabilitation du centre aéré, pouvez-vous nous donner la capacité d'accueil actuelle par tranche d'âge si possible ? Mme Houdais devrait le savoir.

Mr Le Maire : houlà là, ces questions pour un champion.

Mr Molino : elle ressort par cœur Mme Houdais. Et celle prévue dans le futur.

Mr Le Maire : alors moi je vous réponds globalement, parce qu'après je laisse la parole à la spécialiste, de mémoire on est à 100 personnes, enfin 100 petits à l'heure actuelle qui peuvent être accueillis à la Plantade et l'objectif est de doubler la capacité d'accueil c'est-à-dire d'arriver à 200. Alors le chiffre n'a pas été quand même choisi au hasard, il a été en fonction des listes d'attente que nous avons eue depuis quelques années afin de correspondre à l'attente des Rognacais. Maintenant j'ai passé la parole à Mme Miceli au niveau des tranches d'âge.

Mme Houdais : globalement, sur les 3/4 ans on accueille 12 places et donc si vous divisez ça fait 88 place sur le public 4/11 ans.

Mr Molino : et dans le futur, cette proportion sera ?

Mme Houdais : doublée.

Mr Le Maire : sur chaque tranche d'âge.

Mr Molino : chaque tranche ?

Mme Houdais : oui c'est ça.

Mr Molino : d'accord.

Mme Houdais : le ratio est le même.

Mr Molino : OK. Vous indiquez vouloir réhabiliter le foyer 3 en le transformant en C.C.A.S.

Mr Le Maire : sous réserve que la capacité d'accueil soit conforme aux besoins fonctionnels du CCAS.

Mr Molino : encore une fois je lis, enfin j'ai lu ce que vous disiez donc je pose des questions par rapport à ce que j'ai lu.

Mr Le Maire : absolument, mais c'est pour ça que je préfère nuancer par rapport à ce que vous lisez parce qu'on peut pas tout mettre dans le document.

Mr Molino : alors si ça se faisait, que deviendraient les locaux actuels du CCAS ? Et quel serait le budget alloué à cette transformation ?

Mr Le Maire : alors, on a quelques difficultés en la matière en termes d'aménagement du cœur de ville quand on parle d'équipements publics, parce que vous avez également en projet la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville et de ses dépendances.

Mr Molino : je vais y venir après oui.

Mr Le Maire : donc ça nécessitera a fortiori, si on réinvestit les lieux, des emplacements de parking et l'objectif étant, à terme, de créer un nouveau parking aux abords de l'ancien hôtel de ville.

Mr Molino : le budget prévu, dans l'hypothèse où ça se faisait, si tout est défini, c'est quoi ?

Mr Le Maire : il y a deux chiffrages.

Mr Molino : je ne parle que du CCAS pour l'instant.

Mr Le Maire : oui, oui. Il y a deux chiffrages mais le premier chiffrage était donnée de 600 000 € sur l'aménagement uniquement de l'espace existant, on est dans une réhabilitation, en revanche dès lors que l'espace ne suffit pas on est obligé de monter et la ça chiffre à 1,2 millions. C'est pour ça que la pertinence de la réhabilitation c'est encore en débat au niveau du groupe majoritaire.

Mr Molino : enfin, vous l'avez indiqué vous parler aussi de la centaine de villes, à quelle destination sera prévu cette réhabilitation ?

Mr Le Maire : alors on prend ça avec des pincettes, parce qu'on l'a dessiné il y a quelques jours, d'une part le fait est de créer véritablement un pôle patrimoine et culturel dans le sens où on ferait les salons d'honneur de la commune en tant que tels, pour célébrer les mariages ou les baptêmes républicains, une nouvelle salle de conseil municipal avec un hémicycle « rénové », en même temps une salle d'exposition, la réhabilitation aussi également de la maison des anciens

combattants et le fait de réinvestir l'ancien musée qui se trouvent sur la dépendance à gauche au niveau de locaux associatifs notamment Coupo Santo quelque chose qui est en lien avec notre patrimoine.

Mr Molino : d'accord. Le budget prévu pour tout ça ?

Mr Le Maire : alors là, de mémoire mais attention, une enveloppe estimative ne m'en voulez pas si elle est à la baisse après, de mémoire on est autour de 2 millions d'euros, sur la globalité.

Mr Molino : oui, oui surtout ce que vous avez dit.

Mr Le Maire : sachant de toute façon qu'il y a obligation de mettre aux normes en matière d'accessibilité et en fait il y a nécessité d'avoir un ascenseur avec des passerelles pour desservir les deux dépendances, d'où le coût qui peut paraître assez exorbitant mais l'ascenseur c'est toujours assez cher.

Mr Molino : en quoi consiste la requalification du quartier des Frégates, est-ce que c'est le réaménagement du groupe scolaire ?

Mr Le Maire : alors c'est un peu plus large que ça, il y a une réunion publique d'ailleurs qui est prévue de mémoire le 14 mars...

Mr Molino : on aurait bien aimé y être convié parce que je sais que ça a été déposé dans les boîtes aux lettres, mais nous conseillers municipaux d'opposition on a rien eu dans nos boîtes aux lettres.

Mr Le Maire : vous n'avez rien reçu, c'est une réunion publique et vous êtes conviés avec plaisir.

Mr Molino : c'est bien pour ça, mais on aurait aimé avoir l'information.

Mr Le Maire : y'a pas de souci c'est le 14 mars on vous donnera le dépliant, mais je ne sais pas si vous l'avez eu dans vos boîtes aux lettres respectives ? oui, non, pas encore ?

Mr Gérardin : au niveau des frégates ça a été distribué.

Mr Le Maire : il y a deux scénarii... C'est sur le site également mais on vous invitera. Le périmètre c'est les abords actuels, là où il y a l'espèce de dépose minute improvisé au niveau de l'école Romain Rolland et il y a aussi l'aire de jeux qui est accolé au niveau de l'école, et également le parc, l'espace naturel où on va revaloriser cet espace en mettant des agrès, un parcours pédagogique de santé, un parc à jeu... et aussi la problématique du stationnement, puisqu'à l'heure actuelle on a quelques problématiques assez importantes, on pourrait en profiter pour régler ces différentes problématiques avec aussi la vidéo protection qui ira là.

Mr Molino : et le phasing travaux ? On commencera en 2016... ?

Mr Le Maire : je prends des précautions, si nous avons l'aval du conseil départemental par rapport au financement, effectivement tout est prêt pour démarrer en juillet. Pourquoi juillet ? Parce qu'on a une période de deux mois où on peut faire des travaux dits lourds, parce qu'il faut quand même qu'au mois de septembre l'école puisse reprendre. Donc ce serait ce phasage là. Juillet août, des travaux importants et on profiterait des périodes scolaires pour avancer dans le projet. Alors la durée des travaux je ne l'ai plus en tête, Roland tu la ?

Mr Schacre : un an.

Mr Le Maire : globalement c'est un an, en lissant.

Mr Molino : le budget pour tout ces aménagements ?

Mr Gérardin : il est indiqué sur la plaquette

Mr Le Maire : oui mais comme Mr Molino ne l'a pas reçu.

Mr Gérardin : oui c'est vrai, 1 400 000 € TTC.

Mr Le Maire : en fonction des scénarios, il y a un scénario où ça varie de 100 000 €.

Mr Molino : d'accord. Enfin, pour terminer sur les questions, est-ce que vous pouvez nous indiquer le lieu où la piste d'athlétisme et la pelouse synthétique sont prévues d'être réalisées et les budgets associés à ces projets.

Mr Le Maire : alors, c'est au COSEC tout bonnement. Quand vous rentrez au COSEC il y a un de terrain stabilisé, un espèce de no man's land...

Mr Schacre : à droite.

Mr Molino : en face le portail d'entrée.

Mr Le Maire : oui face au portail quand vous rentrez au COSEC, et l'objectif est de faire un anneau de 200 m, c'est bien ça Marie-Louise ? 200 m avec un terrain de 40 x 22, c'est ça ? Qui va permettre, c'est au-delà de la pratique du foot, de pouvoir accueillir le basket, le hand, le volley...

Mr Molino : ça fait parti d'une décision dont on va parler enfin de conseil ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : d'accord OK. C'est le même projet mais ça c'est l'aménagement au sol alors. On avait que la partie...

Mr Laroche : et le centre sera couvert en plus.

Mr Molino : mais pas clos.

Mr Laroche : pas clos non.

Mr Molino : j'y reviendrai après j'ai des questions à poser là-dessus.

Mr Gérardin : hors d'eau, pas hors d'air.

Mr Molino : donc merci pour les réponses que vous nous avez apportées, c'est assez clair. Maintenant concernant nos réflexions. Pour notre part, si nous saluons votre volonté de diminuer la masse salariale, ce que notre groupe ne cesse de dire depuis plusieurs années parce que ça grève effectivement plus de 60 % jusqu'à présent les finances de la commune, nous estimons qu'avec des postes d'encadrement non pourvus (DGS, Service Technique, c'est le cas aujourd'hui) ou des personnes déplacées dans des postes à moindre responsabilité, vous créez une déstructuration de la marche des services de la collectivité qui entraîne en outre, à notre avis, une démotivation du personnel. Si nous saluons la transformation du Maset en école maternelle aux Barjaquets pour tenir compte de la démographie de la jeunesse dans ce quartier, nous regrettons vivement la disparition d'un centre aéré dans ce même quartier de Rognac qui représente tout de même plus de 25% de la population rognacaise. Une structure d'accueil dans

ce quartier est pour nous essentielle pour éviter à ce que les enfants ne soient contraints de se rendre à la Plantade qui se trouve à l'opposé de la ville et aussi créer des zones de no man's land où la délinquance peut s'accroître. Nous souhaitons vivement qu'une structure soit prévue ou, à tout le moins, que cette école maternelle soit polyvalente.

Mr Le Maire : je vais vous interrompre, c'est ce qui est prévu dans la dénomination, dans le coût de la transformation de l'école on est à plus de 5 millions d'euros, il y a des salles qui sont prévues pour accueillir le périscolaire extrascolaire.

Mr Molino : d'accord, mais c'est pas écrit dans le document c'est pour ça que je me permets de dire ça.

Mr Le Maire : je comprends mais je voudrais rectifier très rapidement, c'est dans la dénomination du projet c'est plus qu'une école maternelle s'est également un centre, un ALSH. Alors il y a de la mutualisation des locaux puisqu'on est à l'ère de la mutualisation.

Mr Molino : d'accord. Tout comme en 2015 lors de ce même débat d'orientation budgétaire, vous ne dites rien du tout sur développement économique de la ville. Vous n'évoquez aucune perspective pour nos zones d'activités existantes et encore moins de la future zone des plans dont vous nous avez parlé. Nous vous rappelons une fois de plus que le développement économique est pourvoyeur de recettes fiscales et d'emplois où nous constatons, et nous nous en inquiétons, d'une augmentation très importante du nombre de demandeurs d'emplois inscrits sur la Commune 911 au 31/12/2015 contre 831 au 31/03/2014 soit une augmentation de près de 10%. La baisse de la population de la commune depuis ces 5 dernières années n'y est peut être pas étranger. C'est votre devoir d'agir en PRIORITAIREMENT dans le développement économique. Rien dans votre politique ne nous le démontre. Nous terminerons notre propos sur la fiscalité locale qui impacte les Rognacais. En 2015, le taux d'imposition de l'intercommunalité dont nous faisons partie passait de 10,13% à 13,34% (soit une augmentation d'environ de 32%) au titre de la Taxe d'Habitation, le taux d'imposition de la Taxe Foncière non bâti passait de 2,11% à 2,77% (soit une hausse également d'environ 32%) et enfin une nouvelle imposition de 3,88% était créée au titre du Foncier Bâti. Dans le même temps, l'intercommunalité versait à la Commune 9.544.000 Euros exactement ce que disait Mr Gérardin, en 2015 soit 1.324 500 Euros de plus qu'en 2014. En 2015, dans cette même salle, nous vous demandions de réduire les taux d'imposition communaux 2015 aussi bien sur le foncier que sur l'habitation pour compenser les hausses des taux intercommunaux, puisque les sommes versées à la Commune au titre de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire augmentaient, et ce afin de réduire l'impact sur les feuilles d'imposition des Rognacais, comme cela a été fait sous différentes formes dans plusieurs communes de l'Agglopolé, comme son Président le préconisait voire l'encourageait. Vous nous indiquiez, à ce moment-là qu'avec la création de la future Métropole, vous n'aviez pas de visibilité car vous ne saviez pas si cette dernière allait prendre comme année de référence 2015 ou les années précédentes pour déterminer ses dotations aux Communes et que vous ne vouliez pas faire baisser les taux 2015 pour les faire à nouveau augmenter en 2016 (vous disiez même, je vous cite, ne pas vouloir faire le YOYO). Vous indiquiez néanmoins que si les dotations de la Métropole en 2016 étaient identiques à celles de 2015 vous reconsidèreriez votre position. Dans le document que vous nous fournissez, vous indiquez que l'attribution de compensation ainsi que la dotation de solidarité Communautaire versées en 2015 par Agglopolé Provence, serait garantis par le Président de la Métropole.

Mr Gérardin : serait...

Mr Molino : c'est écrit dans le document, « se porte garant » ça veut dire qu'on est certain, autrement on le se porte pas garant. Sauf erreur de notre part, pour 2016, à aucun moment vous parlez de réductions de taux ou de coup de pouce fiscal au profit des Rognacais puisque les produits de la fiscalité communale seront identiques à ceux de 2015. Nous trouvons cela à la fois injuste et irrespectueux envers les Rognacais. Injuste, car avec la crise que subissent les contribuables rognacais, vous ne faites rien pour les aidez. D'autre part, irrespectueux car vous qui, lors de la Campagne électorale, parliez de stabilité en matière de fiscalité, vous ne tenez pas vos engagements une fois de plus. Merci de votre attention. Voilà ce que j'avais à dire.

Mr Le Maire : je réponds d'abord sur l'aménagement du territoire et le développant économique. On a eu déjà ce débat dans le cadre du PLU, notamment sur la zone des plans, on a dit qu'on vous présentera le cahier des charges par rapport à ce aménagement. L'aménageur est en train de maîtriser le foncier donc, quand vous dites que l'on a rien fait sur le développement économique, on a un point de désaccord là-dessus puisqu'y a du foncier qui a été acquis par la commune depuis 2001 donc là-dessus vous êtes un peu injustes dans vos propos.

Mr Molino : non, non, dans le document que vous nous fournissez on n'en parle pas du tout, en 2015 vous n'en parliez pas du tout non plus. Pour moi, dans un débat d'orientation budgétaire, Mr Le Rudulier, on parle de perspectives, on parle d'évolution...

Mr Le Maire : on parle d'orientation budgétaire, là on n'est pas sur le développement économique je pense que le PLU...

Mr Molino : oui, il y a du budget derrière.

Mr Le Maire : non mais attendez, dans le PLU clairement il y a le volet du développement économique on ne va pas en parler dans tous les documents.

Mr Molino : non.

Mr Le Maire : maintenant on peut en parler et ne rien faire. Nous on préfère ne pas en parler et le jour on vous présentera un cahier des charges sur l'aménagement, en a déjà eu ce débat à ce niveau là, je vous ai dit qu'il était hors de question d'avoir des entreprises logistiques oui effectivement on a énormément de recettes fiscal sur le foncier bâti, parce que je vous rappelle que la taxe professionnelle ce n'est plus la commune qui la perçoit, mais on a très peu d'emplois. Donc on est très vigilant là-dessus, sur les activités qui vont s'installer et la diversification d'activité, la complémentarité par rapport d'autres zones, on avait déjà eu ce débat dans le cadre du PLU.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : on ne perd pas de vu que l'aménagement doit intervenir dans le cadre de notre mandat, c'est-à-dire vers 2017, quand le PLU justement ouvrira la possibilité à l'aménageur d'effectuer les travaux et dès que la fibre optique, mais je vous en parlerai en fin de séance, sera « installée » au niveau de la zone. ça c'est pour ce qui concerne les emplois et l'aménagement du territoire. Maintenant sur la fiscalité. Ce que j'avais dit c'est que nous regarderons par rapport au pacte fiscal et financier de la métropole. Si nous avons voulu repousser le budget le plus tard possible cette année et c'est pas notre habitude, puisqu'on le votera le 14 avril, c'est comme vous le savez le conseil constitutionnel, j'allais en parler à la fin, a validé l'amendement dit Gaudin sur la répartition du nombre de sièges notamment l'augmentation de 30 % pour les communes plus 30 000 habitants, ce qui veut dire que l'instance va pouvoir se réunir et qu'on va pouvoir déjà voter le budget avant le 30 avril et j'espère avant le 14 avril avoir confirmation de l'attribution

de compensation de cette année et de la dotation de solidarité communautaire, mais également pour évoquer le pacte fiscal et financier qui engage la métropole sur des années, sur trois voire quatre ans. À partir de là, il n'est pas exclu que nous baissions la fiscalité dès cette année. Dès lors que j'aurais l'engagement ferme de la part de la métropole qu'il y a un engagement sur plusieurs années au niveau de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. J'ajoute un point en essentiel, ce café à bloc de Provence, c'est-à-dire de s'aligner sur le taux le plus haut, il peut y avoir un effet pervers à cela, pervers par rapport à la décision qui avait été prise par le président, et heureux par rapport aux contribuables, c'est que il y a une harmonisation fiscale qui est prévue sur 12 ans. Mais l'harmonisation on parle maintenant de baisse de notre fiscalité pour atteindre le taux moyen. Donc il y a deux scénarios qui sont envisagées par la métropole, ce qui veut dire que peut-être dès 2016 le contribuable, au niveau de la fiscalité intercommunale, verra une baisse des taux côté métropole et une baisse des taux au niveau de la commune si on a l'engagement de l'AC et de la DSC.

Mr Molino : vous parlez de tout moyen, de tout moyen de quoi ? De toutes les intercommunalité ?

Mr Le Maire : des 6 EPCI en fait. Comme scénario qui avait été prévu par Agglopolo Provence c'était le scénario catastrophe. Les lois Notre et MAPAM prévoyaient en fait un alignement des taux intercommunaux avec des méthodes de calcul, soit le taux moyen pondéré par le nombre d'habitants, soit le taux le plus haut. Et le scénario qui a été pris à l'époque par Agglopolo Provence c'est l'alignement sur MPM, le taux le plus haut. Donc il se peut très bien, et on le verra dans le pacte fiscal qu'il y ait une baisse dès 2016 au niveau des contribuables Rognacais et au niveau de l'ensemble des contribuables d'Agglopolo Provence. Voilà.

Mr Molino : d'accord. C'est bien de le dire, ça aurait été mieux de l'écrire.

Mr Le Maire : pardon ?

Mr Molino : ce que vous venez de dire, c'est bien de le dire, ça aurait été bien de l'écrire.

Mr Le Maire : mais comme j'avais beaucoup de doutes notamment sur la décision du conseil constitutionnel qui aurait remis en cause pas mal de choses...

Mr Gérardin : le 19 février.

Mr Le Maire : oui, le 19 février, on n'a pas pu l'écrire par rapport à cette date-là.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : y a-t-il d'autres remarques ? Non, donc je vous demande de prendre acte de ce débat puisqu'il n'y a pas de vote. Alors, rapport n° 7 c'est l'approbation de la convention d'objectifs et de financement du fonds d'accompagnement PSU. Dans le cadre d'une demande de subvention de financement d'un nouveau logiciel TECHNOCARTE et l'installation d'une tablette de pointage pour les parents de la crèche il y a une harmonisation du logiciel par rapport au guichet unique, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, la commune a reçu un financement d'un montant de 1969,22 €. Et donc afin de percevoir cette somme, il convient d'approuver la convention que vous avez en annexe, et donc je vous demande l'autorisation de la signer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 8 c'est le vote d'une subvention exceptionnelle à l'association ASR tennis dans le cadre du championnat de France interclubs messieurs qui aura lieu au mois de mai avec six jeunes joueurs et deux accompagnateurs qui vont se déplacer, Guy peux-tu nous préciser le nombre de déplacement s'il te plaît pour connaître un peu et justifier le montant ?

Mr Laroche : Paris XVIe, Châteauroux, Belfort, Annecy, Nice, voilà. Le départ le vendredi puisqu'ils jouent le samedi et le retour dans la nuit du dimanche.

Mr Molino : vous en avez cité cinq, j'en ai pris que 43.

Mr Laroche : c'est pas grave. Paris, Châteauroux, Belfort, Annecy, Nice.

Mr Le Maire : c'est la nationale de, Guy c'est ça ?

Mr Laroche : c'est ça. Enfin Belfort ça fait un peu loin quand même.

Mr Le Maire : oui mais enfin c'est national.

Mr Laroche : oui bien sûr.

Mr Le Maire : voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ?

Mr Molino : non, non, on est pour. Enfin je trouve que ce n'est pas beaucoup par rapport aux filles du basket qui vont bien moins loin, enfin une fois encore je crois, et qui ont 10 000 €

Mr Laroche : oui mais ces 4000 € déjà pour l'an corse, vous voyez ce que je veux dire.

Mr Molino : mais non pas de déplacement si lointain et aussi long.

Mr Laroche : elles vont à Nice, elle vend Montpellier d'un côté et elles sont quand même 10 plus un accompagnateur plus un entraîneur, ils sont déjà 12.

Mr Le Maire : par rapport à huit.

Mr Laroche : c'est pas du pareil, mais c'est plus long. Il y a 28 matchs. Là, vous en avez cinq.

Mr Molino : oui, mais sur les 22 matchs il en a 11 à la maison quand même

Mr Laroche : 1000 pour se déplacer quand même. Vous connaissez le problème aussi bien que moi.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : merci Mr Laroche de ces explications. Donc rapport n° 9 donc c'est la mise à disposition de personnel auprès du centre communal d'action sociale. Donc c'est tout simplement, suite à la titularisation de Madame Aurélien Fournier donc je vous dis le nom qui est adjoint administratif qui est en charge du service emploi, on réajuste en fait la convention de mise à disposition puisque les stagiaires ne peuvent pas faire l'objet d'une convention de mise à disposition, voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le rapport n° 10 c'est la création de deux postes de rédacteur à temps complet suite à la réussite au concours, donc je vous propose de créer ces deux postes.

Mme Lambrechts : dans quel service ?

Mr Le Maire : le service juridique, étant donné la technicité du poste.

Mme Lambrechts : les deux ?

Mr Le Maire : oui, oui, enfin il me semble. Ah, non il y en a une aux finances.

Mr Molino : une aux finances, et une au juridique ?

Mr Le Maire : oui, absolument. Vu la technicité des postes, ça le justifie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2015, Mr Guillaume.

Mr Guillaume : alors pouvez constater donc que nous avons vendu les parcelles numéro 314 315 A.S. au riverain Mr Michel Lelong. C'est déjà passer en conseil municipal. Vente de la parcelle cadastrée section BO 11 à la société LED 3 et l'acquisition de la parcelle qui sera destinée à accueillir la nouvelle gendarmerie, voilà.

Mr Molino : Au titre de la société LED 3, est-ce qu'on a des nouvelles un peu de leurs projets éventuels ? Parce qu'on n'a pas vu ça en commission d'urbanisme d'une part, mais est ce qu'ils se sont manifestés depuis ou pas ?

Mr Guillaume : on vient juste, suite à des problèmes juridique qu'ils avaient, on vient juste de signer la passation, ça été signé fin janvier ou début février.

Mr Molino : l'acte de vente ?

Mr Guillaume : l'acte de vente.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : juste un point, si on fait le bilan j'ai simple calcul des sessions et des acquisitions sur 10 ans on a un écart de 500 000 €.

Mr Molino : parce que là il y a une grosse acquisition.

Mr Le Maire : oui, mais je vous dis on a un écart que de 500 000 €, voilà.

Mr Molino : je comprends votre remarque.

Mr Le Maire : sans polémique.

Mr Molino : non. Mais c'est facile là. L'année dernière il y avait 1,9 d'écarts.

Mr Le Maire : pardon ?

Mr Molino : les dernières, il y avait 1,9 millions d'écarts.

Mr Le Maire : absolument, vous faites bien le calcul Mr Molino, mais ça ne suffit pas pour financer 30 millions d'euros d'investissements, mais on ne va pas revenir là-dessus.

Mr Molino : oui, oui.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Alors rapport numéro 12, acquisition par acte administratif du chemin de la source sis entre Casteou, Mr Guillaume.

Mr Guillaume : voilà, donc le conseil municipal a approuvé le 28 mai la mise à l'enquête du dossier de classement du chemin privé dit chemin de la source, le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable de le classer dans le domaine communal par délibération du 26 novembre 2015 donc il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération générale afin d'intégrer dans le domaine public communal le chemin de la source comme le prévoit le tableau suivant. Donc vous avez l'ensemble des propriétaires, les numéros des parcelles et les superficies pour chaque propriétaire. Donc je vous propose d'accepter l'acquisition du chemin de la source

et d'autoriser Mr le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Sachant qu'on ne l'achète pas, on nous le donne.

Mr Le Maire : bien, qui est contre ?

Mr Molino : j'ai une question. Est-ce que les recommandations qui avaient été formulées par le commissaire enquêteur seront prises en compte ou pas ?

Mr Guillaume : écoutez, aujourd'hui on en est à l'acquisition.

Mr Molino : d'accord, mais si les recommandations du commerce enquêteurs sont prises en compte, notre vote sera différent. Mais j'aimerais vous l'entendre dire si vous le souhaitez suivre les recommandations. Parce que lors de la dernière délibération qui a eu lieu au titre de l'enquête publique, vous aviez dit, ces Mr Le Rudulier qu'il avait dit, on n'est pas obligé de tenir compte de ce que dit le commissaire enquêteur parce que c'est pas des prescriptions, c'est des recommandations. Je repose la question aujourd'hui puisqu'on va voter pour acheter les terrains. Est-ce que vous suivrez les recommandations du commissaire enquêteur ou pas ?

Mr Guillaume : ça, c'est dans le cadre de l'aménagement.

Mr Molino : oui tout à fait.

Mr Guillaume : voilà. Aujourd'hui on ne parle pas d'aménagement, on parle juste d'acquisition.

Mr Molino : donc OK. Donc je dis qu'on votera contre.

Mr Guillaume : eh bien vous voterez contre.

Mr Molino : vous ne répondez pas ma question.

Mr Guillaume : je ne veux pas répondre à votre question, puisque aujourd'hui on acquiert ces parcelles. Lorsqu'on présentera un dossier pour l'aménagement, vous voterez pour ou vous voterez contre.

Mr Molino : non, une fois que s'acheter, c'est acheté.

Mr Guillaume : mais ça change quoi ?

Mr Molino : ça change beaucoup de choses. Parce que ce chemin, comme vous le savez, c'est un chemin très très étroit. Il faut faire des chemins de tourne, d'autant plus que les chemins de tourne ne font pas parti des surfaces, des parties qui sont cédées, d'accord ? Et ses chemins de tourne il faudra les financer, discuter avec les propriétaires de ces chemins-là, enfin de ses propriétés là, pour pouvoir les acquérir également. Donc ça veut dire que aujourd'hui, là on récupère des terrains gratuitement, mais demain peut-être qu'on ne récupérera pas gratuitement pour faire les aménagements. Tout ça, c'est des questions qui sont sous-jacentes et c'est pour ça que je vous demande est-ce que vous suivrez les recommandations ?

Mr Guillaume : est-ce que aujourd'hui les gens peuvent rentrer chez eux ?

Mr Molino : ah, tout à fait.

Mr Guillaume : bon, et alors où est le problème ?

Mr Molino : mais demain si c'est public, on peut passer en voiture, s'arrête au bout du chemin, on fait ce qu'on veut et on continue à pied. Vous comprenez ce que je veux dire ? Aujourd'hui c'est privé on peut très bien dire aux gens non vous ne passez pas.

Mr Guillaume : ah, parce que aujourd'hui il n'y a personne qui va jusqu'au bout ? Vous y allez souvent dans ce chemin ?

Mr Molino : tout à fait.

Mr Guillaume : et vous n'avez jamais vu personne ?

Mr Molino : je n'ai pas vu trop de voitures garées non. Les gens y vont surtout à pied, ils n'y vont pas en voiture. Demain si c'est public vous aurez peut-être un passage plus important. C'est tout ce que je veux dire.

Mr Guillaume : ce chemin ne débouche pas puisqu'après est un chemin piétonnier dit parcours de santé.

Mr Molino : j'entends bien, mais je dis simplement que aujourd'hui ce chemin est en privé, les gens s'ils passent là on peut les remettre sur le droit chemin en disant « non vous ne pouvez pas rester la stage même privé, on ne vous autorise pas l'accès », demain si c'est public tout le monde peut y aller. Vrai ou pas ? Si c'est public, c'est public.

Mr Guillaume : en théorie oui. Mais enfin, dans une impasse il n'y a pas beaucoup de gens qui vont, à part ceux qui se sont perdus...

Mr Molino : non, mais peu importe qui pourrait y aller ou pas, je dis simplement que quand on a un chemin public, il est public et donc tout le monde peut y accéder. Ensuite, pour les recommandations il était prévu qu'il ait des aires de retournement, parce que le chemin est mal desservi, et ça sent les recommandations du commissaire enquêteur. Encore une fois la dernière fois vous nous avez dit que vous n'étiez pas tenu de suivre ses recommandations, la question vous est reposée aujourd'hui, c'est pour ça que si vous ne suivez pas les recommandations et s'il n'y a pas des budgets associés derrière, on sera contre cette vente là, enfin cet achat là.

Mr Le Maire : vous dire qu'on va suivre ces recommandations, moi je suis très prudent là-dessus, parce qu'à chaque requalification urbaine, on le voit avec le quartier des frégates, il y a les bureaux d'études qui préconisent en fonction des accès..., Donc là c'est un premier jet de recommandations, je pense que le bureau d'étude qui va réaménager derrière va les prendre en compte, va les confirmer ou les infirmer en disant il y a telle ou telle solution d'aménagement. Donc vous dire, à la lettre on va suivre ses recommandations là, ça me paraît un peu prématuré, voilà. C'est pour ça que je suis très prudent, parce que si je vous dis oui, vous allez voter pour et après vous me direz vous ne avez pas suivi.

Mr Molino : non, non, non. Je dis simplement que aujourd'hui ce chemin est en très mauvais état. J'avais cru comprendre à une époque quand on achetait des chemins, enfin que quand on récupérait les chemins privés il fallait que ces chemins soient en état acceptable. Or, quand on y va, Mr Le Maire je suis allé a plusieurs reprises, on ne peut pas dire que le terrain est en bon état. Donc on va acheter ce passage là, on va devoir faire des travaux de réhabilitation de ce chemin, on ne sait pas combien ça va coûter, si on y ajoute effectivement les chemins de tourne, ou les aires de retournement telles que le préconise on le recommande plus exactement le commissaire enquêteur, ça va faire des sommes astronomiques. Soit faire des sommes astronomiques parce qu'il va falloir aussi acheter les terrains sur lesquels les aires de retournement sont prévues et

qui ne sont pas dans ce tableau. On est bien d'accord là-dessus. Donc, moi je dis, acheter un terrain ou des terrains à des particuliers pour faire un chemin pour accéder à une voie « sans issue », parce que c'est pour accéder un chemin piétonnier pour faire du sport, je dis que au bout du compte ça va coûter très très cher. Donc c'est pour ça que je vous pose toutes ces questions. Ce n'est pas anodin. Aujourd'hui, on ne peut pas savoir, enfin vous ne parlez pas de prix, vous dites qu'on ne sait pas ce qu'on va requalifier, comment on va le faire et tout... Je peux vous dire que ça va coûter énormément cher.

Mr Le Maire : écoutez, on avait un problème juridique sur ces points. On ne l'a pas pris pour dire de prendre le chemin de la source, au-delà de l'utilité publique il y avait un problème juridique, avec les réseaux, on en avait parlé. Il y a des réseaux publics qui passent sur ce chemin privé. Donc l'aspect juridique, par nature, et de toute façon le chemin est public. Si jamais un jour les propriétaires veulent se retourner contre nous, on serait obligés de le classer dans le domaine public. Voilà, maintenant, moi je distingue les deux choses, les deux aspects. L'aménagement, il n'est pas urgentissime d'en faire un, en tant que tel. Après il y a des solutions peut-être de bloquer « les usagers » de faire un parking en amont du chemin de la source. Tout est possible à ce niveau-là. Donc, ce que je voudrais, c'est que l'on sépare bien les deux aspects.

Mr Molino : on peut les séparer mais ils sont liés.

Mr Le Maire : pas forcément.

Mr Molino : mais si.

Mr Le Maire : pas forcément.

Mr Molino : si vous voulez faire justement le parking à l'entrée du chemin, le terrain en question ne fait pas partie de l'acquisition. Donc il faudra acheter le terrain aussi.

Mr Le Maire : non, très bien mais ce que je veux vous dire, vous avez vu notre débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas prévu d'aménager le chemin de la source, en 2016, 2017 ni en 2018.

Mr Molino : non mais je vous dis simplement que demain si les riverains demandent l'aménagement du chemin, qu'est-ce que vous allez leur dire : « non on ne le fait pas ? ». Donc on va devoir y passer tôt ou tard.

Mr Le Maire : pour l'heure ça ne fait pas parti de nos priorités. On se lève une épine du pied au niveau juridique, ça tout le monde peut en convenir.

Mr Molino : je ne reviens pas là-dessus.

Mr Le Maire : là, c'est de prendre acte qui fait qu'on régularise une situation qui était juridiquement bancal en tant que telle. Et après on verra comme tout chemin ou toute voie, les priorités en matière de voirie, ça n'est pas comme une voie passante et structurante puisqu'on avait dit dans notre projet de stratégie de rénovation Frédéric Mistral et quand même un petit peu plus important que le chemin de la source. Tout le monde va en convenir.

Mr Molino : mais c'est bien pour ça que ça n'était peut-être pas nécessairement prioritaire de l'acheter dès maintenant, incertitude

Mr Le Maire : si, je vais vous dire pourquoi, parce qu'on était dans une incertitude juridique par rapport au réseau d'eau notamment, de mémoire, et donc ça devenait prioritaire puisqu'après le

déléataire qui ne peut plus intervenir parce que c'est privé etc., il faut gérer tout ça. Donc ça été aussi une pression de la part d'agglomération Provence Eau pour qu'on puisse régulariser par rapport aux réseaux, et par rapport aux compteurs.

Mr Molino : moi ce que je veux dire et pour finir c'est que si on achète ces terrains là pour faire, pour être en phase avec les problèmes juridiques, je dis simplement que cela va coûter à la collectivité tôt ou tard et ce d'autant plus que les recommandations,

Mr Le Maire : est-ce que vous pouvez entendre que nous sommes dans l'obligation de faire.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : voilà, c'est la question, on est dans l'obligation de faire pour régulariser une situation qui est bancaire. Après j'entends bien, il y a des réaménagements qui devront découler de cette acquisition. Mais après on laissera dans le temps et l'on verra en fonction des priorités. Voilà ces deux aspects, voilà ces deux volumes sur ce dossier et je pense qu'il ne faut pas les mélanger même si vous avez des inquiétudes par rapport à l'aménagement. On est quand même obligés de régulariser cette situation-là.

Mr Molino : je ne sais pas. Est-ce que vous avez eu des craintes là-dessus ou des riverains qui ont dit : « le dessous n'est pas à vous, il est à nous ... ».

Mr Le Maire : dès lors, je ne sais pas l'historique mais dès lors que vous mettez un réseau d'éclairage public sur une voie privée, vous savez très bien que par destination, la voie devient publique, il faut emprunter la voie privée. Et le problème sur les réseaux d'eau, et d'assainissement, c'est cela qu'il s'est passé.

Mr Molino : et l'on s'est rendu compte de cela quand ?

Mr Le Maire : cela fait combien de temps, là vous me posez une colle, je vais me retourner.

Mr Guillaume : cela fait une dizaine d'années. Il y a des aménagements qui datent de 30 ans en arrière.

Mr Molino : en tout cas nous on votera contre, encore une fois sur cette acquisition parce que même si on comprend le problème juridique lié au sous-sol, je dis simplement qu'il y a peut-être d'autres chemins, ou routes, ou propriétés à acquérir avant le chemin de la source. Parce que cela a duré depuis 30 ans et il n'y a pas eu de problèmes avec les riverains à cause...

Mr Le Maire : mais vous pensez à quel chemin ?

Mr Molino : non, non mais,

Mr Le Maire : par ce qu'il y a quand même un aspect où il y a deux espaces publics, et on a une voie privée qui sépare deux espaces publics, ce qui n'est pas le cas d'une impasse où...

Mr Molino : on a l'impasse «Audibert » derrière la pharmacie de Mr Guillaume, je sais que le propriétaire avait demandé à ce que cela devienne communal. Il a refait tout le macadam, on aurait très bien pu l'acheter, ça nous aurait rien coûté. Et tout est refait, il n'y avait pas d'intérêts particuliers.

Mr Le Maire : est-ce qu'il y a une utilité publique à cela ?

Mr Molino : non pas forcément.

Mr Le Maire : par contre l'accès au parcours de santé, ça peut être plus d'utilité que... Voilà

Mr Molino : oui, mais on peut y accéder par autre part aussi au parcours donc que... On n'est pas enclavés.

Mr Le Maire : par l'impasse Audibert, je pense qu'on n'y accédera pas !

Mr Molino : non pas du tout mais ce que je veux dire voilà c'est que simplement... Donc on votera contre cette acquisition.

Mr Le Maire : d'accord, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 13 : Propositions de modifications du SIG DFCI 13, Mme Clisson.

Mme Clisson : La cartographie opérationnelle des ouvrages DFCI du département est mise à jour par moitié tous les 2 ans pour rendre compte de l'état des ouvrages. Ces mises à jour permettent également d'intégrer les ouvrages créés depuis la dernière mise à jour et de déclasser des ouvrages qui ne seront plus entretenus au regard de la stratégie d'intervention ou de la capacité financière du maître d'ouvrage et des financeurs. A l'automne 2015, des tournées de terrain ont été menées associant l'ONF, les animateurs des Plans massifs, le SDIS, le BMPM, le Conseil Départemental et la DDTM. L'objectif était double : il s'agissait de mettre à jour la nouvelle édition cartographique des ouvrages DFCI et de porter un avis technique sur le classement ou le déclassement de certaines infrastructures existantes ou la modification de certains tracés de pistes. Ces tournées ont aussi permis de mettre en évidence l'indisponibilité actuelle de certains ouvrages. Ainsi, pour la commune de Rognac est considérée comme piste indisponible, la partie de la piste AR 101 entre la citerne 301 et le Vallon du Duc. La piste AR 100 est répertoriée dans les points noirs au niveau d'un virage trop serré entre la limite Berre et Rognac. C'est un facteur limitant la circulation des engins feux de forêt. Une série de propositions concerne aussi les communes de Velaux, d'Aix-en-Provence et de Vitrolles. Ces propositions sont annexées au rapport. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de modifications du SIG-DFCI 13, ci-annexées.

Mr Le Maire : voilà, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 14 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales du domaine public. Vous avez eu un document, une erreur matérielle s'étant glissée mais ça ne change pas la nature de la convention, en tout état de cause, c'est une adresse qu'il fallait enlever et également une terminologie à modifier. Mme Clisson, c'est à vous.

Mme Clisson : merci. Donc il s'agit de pâturage. La commune de Rognac, sous forme de convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales autorise une éleveuse de brebis à utiliser ses parcelles. Il concerne la mise à disposition de parcelles communales pour le troupeau de brebis de Mme Sarah Virgile, éleveuse à Velaux dans des conditions précises définies dans un cahier des charges, fixant notamment les modalités d'utilisation à respecter. Il porte sur une durée de 1 mois et est à titre gracieux. Le troupeau pourra paître sur les parcelles communales annexées à la convention. La structure administratrice Natura 2000, en collaboration avec l'ONF assurera un suivi régulier des zones utilisées par la preneuse. Un bilan annuel, en présence de la Ville, du preneur, de l'ONF pour les parcelles soumises au régime forestier et du CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastoralisme Alpes Méditerranée) sera réalisé par la structure administratrice Natura 2000, à l'issue d'une visite de terrain en fin de saison de pâturage. Cette proposition de convention de mise à disposition suivra les orientations ci-dessous : Accueil de troupeau ovin de Mme Sarah Virgile ; Durée d'un mois ; Superficie de l'ordre de 10 hectares. Ce projet est également fait sur un lien qui sur Vitrolles.

Mr Molino : les 10 ha c'est sur les deux communes ?

Mme Clisson : non, là on prend que sur Rognac mais sur Vitrolles c'est beaucoup plus étendu.

Mr Molino : elle ne resterait qu'un mois là ?

Mme Clisson : sur Rognac oui.

Mr Molino : sur Rognac.

Mme Lambrechts : pourquoi cette durée courte ?

Mme Clisson : elle fait un mois Rognac et sur Vitrolles après mais c'était avant le départ à l'estive. Mais là il y a beaucoup de naissance donc ce sera pour après.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : merci Mme Clisson pour ces explications. Vous avez terminé ? Vous avez été interrompue ?

Mme Clisson : pas exactement. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de parcelles communales pour l'activité de l'éleveuse, le cahier des charges et les cartes, ci-annexés, et d'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires s'y référant.

Mr Le Maire : excusez-moi. Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 15 : Règlement intérieur concours de chant tremplin jeunes talents dans le cadre des festivali's. Je vais passer la parole exceptionnellement à Mr Mazenq puisque Mr Casimir lui a donné procuration.

Mr Mazenq : comme vous le savez le concours de chant "Tremplin de Jeunes Talents", dénommé depuis quelques années « Festivali's » est organisé tous les ans sur la commune. Et il est un événement incontournable qui permet de lancer, d'une certaine manière les festivités. Je vous ferai grâce de tous les avantages que représentent pour les jeunes artistes le fait de se produire devant un public nombreux, de se faire connaître etc. Jusqu'à présent le règlement de ce concours de chant été proposé au conseil municipal tous les ans. Là on vous propose un règlement cadre en fait, il suffira donc au service festivités de préciser chaque année le thème et les dates, donc l'inscription ; grosso modo, c'est la reprise de l'article deux ; aux dates du concours afin d'informer la population et de caler au règlement. Donc, je vous demande après en avoir délibéré d'approuver le règlement intérieur destiné à l'organisation du concours de chant « Tremplin de Jeunes Talents » ci-annexé.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques ? Non. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Mr Mazenq.

Rapport n° 16 : Approbation du projet de réaménagement du complexe sportif Gruzza, demande de subvention à la fédération française de football. Puisqu'on l'a évoqué tout à l'heure, dans le cadre du débat de l'orientation budgétaire, la commune souhaite profiter de l'Euro 2016 et de la politique fédérale mise en place à cette occasion pour réaliser une infrastructure durable, permettant d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique de ses licenciés. Je vous interpelle sur le fait que le rapport et orienter par rapport à la fédération française de football d'où la mise en exergue de l'ensemble des avantages liés aux futurs investissements mais que ce projet et par nature multisports puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a un projet qui a été mené en partenariat avec la fédération française de l'athlétisme, s'agissant de l'anneau et des agrès qui

bornent en fait cet anneau, avec Marie-Louise Bessette qui a représenté la commune. Mais également en partenariat avec le club de football de Rognac et également de mémoire, le collège ou le basket pour qu'ils puissent valider la complétude du dossier de subvention. Concrètement, c'est une surface de jeu effective de 800 m<sup>2</sup>, d'un terrain multisports couvert ; et ça c'est très important pour la pratique notamment au niveau des collégiens qui vont pouvoir utiliser également ce complexe de 44 m par 22 mètres, et avec la possibilité d'allouer des créneaux hebdomadaires (notamment en nocturne grâce à l'aménagement d'un éclairage) au club de football de la commune, qui envisage la création d'une catégorie FUTSAL, mais également les entraînements des jeunes, de mémoire, qui ont lieu sur les Pujettes à l'heure actuelle pour pouvoir bénéficier de cette infrastructure, de permettre l'entraînement, dans de bonnes conditions, des catégories, notamment jeunes et débutants, de répondre aux besoins du tissu associatif local (et notamment s'agissant de la pratique handisport), et de permettre, comme je le disais, l'accueil scolaire : EPS, Temps périscolaires avec les structures jeunesse, en accord avec le corps enseignant qui est partie prenante. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Mr Molino ?

Mr Molino : oui, j'ai des questions. Pour ce qui est de l'implantation vous avez répondu tout à l'heure dans le cadre du débat. D'autre part, ça va être couvert mais ça ne va pas être clos. Est-ce qu'il est prévu de mettre des filets autour de la structure ?

Mr Le Maire : absolument. Ce sont des filets inox ; de mémoire, tel qu'il est prévu, donc c'est du qualitatif quand même.

Mr Molino : d'accord. Est-ce que vous n'avez pas crainte également puisque dans ce que vous présentez dans le rapport, vous dites que vous favoriserez la pratique libre en dehors des créneaux réservés pour une utilisation optimale de l'infrastructure et marquer la volonté de la commune de développer la mixité. Est-ce que vous n'avez pas crainte si on ouvre cela tout le monde, sans encadrement, et sans surveillance, que l'investissement qui va être réalisé et d'autant plus qu'il y aura une pelouse synthétique, ce qui n'était pas prévu, est-ce que vous ne craignez pas qu'il y ait une dégradation rapide de cette infrastructure puisque bon, en plus la piste d'athlétisme étant à côté, on pourrait très bien, n'importe qui pourrait aller se balader dessus et détruire et abîmer tout ça. Donc voilà moi ma crainte elle est un peu là, l'idée est très bonne, je ne reviens pas dessus. C'est parfait mais est ce que l'on n'a pas crainte si on ouvre ça à tout le monde, ce que je peux comprendre mais s'il n'y a pas de surveillance, je trouve que c'est un peu dommage.

Mr Le Maire : premier élément de réponse c'est quand même c'est quand même une condition pour avoir la subvention. Deuxième élément, pour répondre à votre question, c'est qu'on partage vos craintes en la matière et qu'il est prévu d'une part, pourquoi ce site ? C'est parce qu'il y a un gardien en premier lieu qui en permanence sur les lieux, à proximité de la structure. Et deuxièmement la vidéo protection parce que ce site sera vidéo protégé. Maintenant, comme cela fait parti des conditions de l'attribution de la subvention, nous sommes obligés de défendre ce projet sous cet angle là.

Mr Molino : justement, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous dites que c'est tourné vers la fédération française de football ce que je peux comprendre, mais vous dites qu'il y a pleins de multi activités est-ce que ça ne va pas déranger la fédération française de football de financer à hauteur de 120 000 €, telles que c'est demandé là, alors que ce n'est pas quelque chose qui, enfin l'investissement n'est pas uniquement basé sur le football.

Mr Le Maire : non, apparemment non. Moi j'ai eu les partenaires en ligne, notamment le comité départemental ou régional...

Mr Laroche : pour le football tu parles ?

Mr Le Maire : oui.

Mr Laroche : c'est Mr Porcu.

Mr Le Maire : Mr Porcu, voilà.

Mr Molino : Pour la ligue ? C'est le présent de la ligue.

Mr Le Maire : je n'y connais pas grand-chose à ce niveau-là, mais il m'a certifié qu'on rentrait bel et bien dans le cadre, même s'il y a une connotation multisports, puisqu'on est dans un contexte, toujours pareil, de mutualisation de nos équipements. Sachant également que par rapport à ces demandes de subventions, on a une demande également au niveau du CNDS de mémoire qui est en cours.

Mr Molino : Le CNDS ?

Mr Le Maire : le comité national du développement du sport.

Mr Laroche : c'est la jeunesse et le sport.

Mr Le Maire : très bien, et donc à partir de là c'est une modalité de financement. La troisième modalité se sera le conseil départemental dans le cadre du CDDA. Donc c'est un équipement, globalement si nos partenaires nous suivent, qui nous reviendra aux alentours de 200 000 €.

Mr Molino : versus les 5 millions que ça coûte ?

Mr Le Maire : 5 millions ? Où vous avez trouvé 5 millions ?

Mr Molino : non ? C'est pas ça ? Je vous dis ça de mémoire. 500 000 € pardon. Excusez-moi.

Mr Le Maire : ah bon.

Mr Molino : c'est moi qui ai mal lu les chiffres. 500 000 €, donc ça reviendrait à peu près à la moitié à la commune.

Mr Gérardin : un peu moins que la moitié.

Mr Molino : ça nous coûterait que la moitié.

Mr Le Maire : un peu moins que la moitié normalement. Mais on précisera de toute façon les plans de financement au fur et à mesure. Il y aura des délibérations pour saisir nos différents partenaires et on fera un bilan de l'opération avant de la lancer.

Mr Molino : pourquoi ne faisons-nous pas dès à présent en délibération les demandes de subventions aux autres organismes ?

Mr Le Maire : Le CNDS, je pense que c'est le club de football qui a saisi directement le CNDS, donc la commune n'est que partenaire dans le cadre du dispositif.

Mr Molino : D'accord. Et c'est le foot qui recevrait la subvention ?

Mr Le Maire : non, c'est la commune qui recevrait la subvention

Mr Vesperini : la demande doit être faite par le club.

Mr Molino : c'est le club qui doit faire la demande ? D'accord.

Mr Le Maire : ne me demandez pas pourquoi mais...

Mr Molino: d'accord.

Mr Le Maire : c'est la procédure, d'accord, mais l'origine je ne sais pas, et le troisième élément c'est que dans le cadre du contrat départemental il n'y a pas que ce projet, donc on attend de finaliser l'ensemble des projets pour présenter la globalité du contrat départemental.

Mr Molino : et pour ce qui est de la demande à la fédé, c'est la commune qui doit le faire ? C'est un peu incompréhensible, à la fédération française c'est la commune qui doit le faire et non pas le club de foot ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : c'est des méandres administratifs qui sont vraiment impénétrables.

Mr Le Maire : c'est la procédure d'attribution de subventions. Comme nous avons maintenant votre propre règlement pour les subventions, ils ont leur propre règlement après je ne peux pas vous dire.

Mr Molino: d'accord.

Mr Le Maire : alors, s'il y a plus de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je voudrais évoquer un dernier point puisque je vous l'avais promis la dernière fois, ce sont les chiffres officiels de la gendarmerie pour éviter tout propos malencontreux. Donc je vais vous faire un bref bilan de la délinquance, un bilan sécurité beaucoup plus large sur 2015 avec les chiffres officiels du ministère de l'intérieur qui ont été diffusés le 15 février. D'où le fait que n'avons pas pu les communiquer avant. Alors globalement la délinquance générale sur Rognac, je parle bien évidemment sur Rognac, a reculé de -14,13 % en 2015 par rapport à 2014 c'est un résultat assez important. Important dans le sens où la baisse est plus marquée encore qu'en 2014 où la délinquance avait baissé globalement de -0,16 %. Important aussi car elle correspond à près de 90 faits en moins en une seule année sur la commune. Important enfin car il est quand même le produit des efforts menés à chaque instant par des hommes et des femmes de la gendarmerie nationale et de la police municipale dont la noble mission est donc de nous protéger. Surtout nous obtenons des résultats sur chacun des points de la délinquance. Je pense d'abord aux atteintes aux biens comme les cambriolages dont le recul s'est considérablement accéléré dans cette année 2015 puisqu'elles sont en baisse de -45,26 % passant de 65 cambriolages en 2014 à 36 en 2015. Je pense ensuite aux vols avec violence, qui recouvre par exemple les fameux « arrachages de colliers » et qui a reculé de -9,09 % en 2015 ce qui représentent 10 faits en moins, enfin qui représentent 10 faits par an au niveau de cette délinquance. Nous sommes bien loin de l'explosion annoncée par une certaine frange de l'opposition, sachant que les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de -10,26 %. Je pense enfin aux dégradations qui ont elles aussi reculées plus vite en 2015 qu'en 2014 avec une baisse de -35,71 %.

Mr Molino : c'est dans quel domaine ça, pardon ?

Mr Le Maire : dégradations. Les dégradations, ces catégories-là sont des catégories de la gendarmerie nationale. J'ajoute un dernier point concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants, le nombre de personnes mises en cause en 2015 pour usage de stupéfiants a baissé de 20 %. Voilà ce qu'il fallait dire par rapport aux chiffres de la délinquance. Donc vous voyez que les propos étaient malvenus au niveau de l'expression de l'opposition puisque les chiffres ne confirment pas l'explosion annoncée. On n'en est bien d'accord.

Mr Molino : enfin, c'est déjà beaucoup, les vols avec violence et les cambriolages c'est quand même beaucoup.

Mr Le Maire : c'est pas l'explosion.

Mr Molino : d'autre part je pense que pour ce qui est de la perquisition, enfin des perquisitions l'article de presse...

Mr Le Maire : Alors s'agissant de cela, je vais vous le dire il s'agissait d'une seule et unique opération menée en différents endroits en tant que tel, par rapport à soi-disant les actes terroristes, et en plus concrètement c'était lié à l'état d'urgence.

Mr Molino : non, non mais j'entends bien. Mais vous disiez que c'était pas vrai alors que la Provence...

Mr Le Maire : non mais vu comment s'était orientée, on aurait pensé qu'il y ait eu cinq perquisitions sur Rognac or ce n'est pas le cas, c'est un acteur qui était ciblé, un administré qui était ciblé en tant que tel.

Mr Molino : oui mais enfin, l'article presse encore une fois je me réfère à ça, parlait de cinq perquisitions sur la commune de Rognac.

Mr Le Maire : oui, mais il y a l'article de presse et après les renseignements de la gendarmerie, voilà.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : non, mais je voulais faire la mise au point puisque me taxait, bon je ne parle pas de Mr, encore une fois je voulais faire cette mise au point parce que j'avais entendu des choses qui était assez désagréables au regard du travail effectué par la gendarmerie et la police municipale sur l'année 2015 en tout cas. On ne va pas se réjouir de ça, on va accélérer nos actions, la construction de la gendarmerie, la mise en œuvre de la vidéo protection phase 3, également la réorganisation interne de la police municipale avec l'annexe aux Brets-Barjaquets, puisque la délinquance c'est un terrain assez mouvant, donc on doit s'adapter chaque année à cette délinquance.

Mr Molino : la vidéo protection qui était par le passé, pas nécessaire, ou qui n'était pas, d'après ce qui avait été dit dans cette salle, moi je n'y étais pas...

Mr Le Maire : est-ce que vous m'avez entendu dire quoique ce soit sur la vidéo protection ?

Mr Molino : non, pas vous Mr Le Rudulier. Moi j'étais dans le public à cette époque-là et j'ai entendu des débats.

Mr Le Maire : moi aussi je devais être dans le public.

Mr Molino : vous étiez derrière.

Mr Le Maire : c'est ce qu'on appelle le public.

Mr Molino : et j'entendais que ça ne servait pas à grand-chose, parce que bon, voilà. La preuve là, en est et tant mieux.

Mr Le Maire : je vous remercie de reconnaître qu'il y a une baisse de la délinquance sur Rognac, c'est gentil.

Mr Molino: mais voilà, mais reconnaissait aussi que par le passé on disait que ça ne servirait à rien, que ce n'était pas nécessaire.

Mr Le Maire : je ne suis pas sûr qu'on ait dit ça.

Mr Guillaume : non, mais je suis ciblé alors je vais vous répondre.

Mr Molino : non, non, pas vous Mr Le Maire (à Mr Guillaume).

Mr Guillaume : c'est pas moi, alors c'est qui ?

Mr Molino : c'est l'ensemble du conseil municipal de 2008 à 2014, c'est tout.

Mr Guillaume : ah, c'est pas moi alors ?

Mr Molino : vous entre autres.

Mr Guillaume : je disais que ce n'était pas la panacée, que ça ne résolvait pas tous les problèmes, voilà.

Mr Molino : c'est clair.

Mr Guillaume : il faut nuancer.

Mr Molino : il n'y a rien qui résout tout, mais là manifestement.

Mr Le Maire : juste un dernier point là-dessus, on va demander des stats supplémentaires par rapport à l'apport de la vidéo protection, parce que on a quand même 800 000 €...

Mme Lambrechts : je dis que ça fait quand même cher pour 40 faits recensés. Si on ramène à cette proportion là, effectivement.

Mr Le Maire : oui, mais en même temps on peut dire que c'est grâce également à la présence de caméras qu'il y a moins de faits sur la commune, donc je veux dire...

Mr Molino : tout est lié là aussi.

Mr Guillaume : c'est difficilement chiffrable.

Mr Le Maire : oui sauf que, il y a la notion de taux d'élucidation. Parce que là aussi la gendarmerie travaille en partenariat avec la police municipale, et en fait il y a des saisines qu'ils ont faites sur réquisition du procureur de la république par rapport aux cambriolages et on va regarder également cet indicateur là qui est très caricatural on va dire, mais symptomatique de la présence ou non de caméras, c'est le taux d'élucidation des faits. Par son statut que grâce à la vidéo protection taux d'élucidation des faits. Donc ça on va avec la gendarmerie, quartier par quartier, essayer de déployer cet indicateur, tout simplement.

Mr Molino : merci de nous avoir fourni ces éléments là. D'autre part vous deviez fournir également les délégations.

Mr Le Maire : ça été fait. Alors, je me suis renseigné au service juridique sans les regarder ce matin, j'enverrai un courrier à votre chef de groupe puisque je m'y étais engagé également. Mais elle l'a reçu par mail, je pense, ce matin.

Mme Lambrechts : moi je ne l'ai pas eu.

Mr Le Maire : vous n'avez pas eu ? C'est un oubli, on vous oublie souvent Mme Lambrechts, c'est pas gentil. Voilà, je vous enverrai par courrier l'ensemble.

Mr Molino : non, mais par mail ça va. Par mail c'est très bien.

Mr Le Maire : voilà. Merci, ce conseil étend terminé, enfin l'ordre du jour étend épuisé, merci à vous et à une prochaine fois.